Lettres de Daniel de Trey sur la Révolution vaudoise de 1798

Autor(en): **Trey, Daniel de**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **55 (1947)**

Heft 2

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Lettres de Daniel de Trey sur la Révolution vaudoise de 1798

Les lettres reproduites ici ont été adressées par Daniel de Trey au Comité de Payerne, en janvier 1798 [1]. Les renseignements qu'elles contiennent ne sont pas dépourvus d'intérêt et elles apportent quelques précisions sur la Révolution vaudoise.

Daniel de Trey est né à Payerne le 9 février 1765. Fils du banneret Charles de Trey (1729-1789) et frère cadet de Isaac-Abraham (1760-1837) qui fut membre du Petit-Conseil de 1803, Daniel fit ses premières études au Collège de Lausanne. Il fit un stage de trois ans chez l'avocat Porta (1716-1790) dit « Porta à trois doigts ». Durant ces trois ans, de Trey ne fit rien de bien, avoue-t-il lui-même, car il n'avait aucun goût pour le droit. Par contre il fréquenta assidûment le Cercle littéraire où il rencontrait le journaliste Lanteires [2], le libraire Durand et le marchand Passerot.

Le parrain d'un frère de Daniel de Trey, J. Franel qui avait fait fortune à Smyrne, cherchait un jeune Suisse à qui il pourrait remettre plus tard son commerce. D. de Trey fit ses offres et partit en 1786. Mais bientôt, notre Payernois quitta Franel, passa trois mois de doux « farniente » à Salonique et s'établit enfin à Londres. Après avoir été scribe dans la maison Thelmssen en 1788, de Trey fut engagé à la rédaction du *Times*. De retour au pays, il épousa en mai 1796, la fille du châtelain de Gingins, Anne Lantard.

Le 15 janvier 1798, le Conseil de Payerne fit porter à Lausanne deux requêtes aux « Illustres et hauts députés de LL. EE. » par le banneret Jomini et Daniel de Trey, qui le lendemain reçoivent procuration de reconnaître « Lausanne pour le point de

---

[1] Ces lettres sont la propriété de M. J. Chuard, avocat à Corcelles près Payerne.
[2] Voir H. Perrochon, *Evasion dans le passé romand*, Lausanne, 1941, p. 59 ss.

Conférence entre les différentes villes et communes du pays [1]. »

Daniel de Trey devint le député de Payerne à l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud et fut, ainsi, mêlé à la Révolution dès ses débuts. Daniel de Trey fut choisi avec Alexandre Perdonnet (1736-1807) pour accompagner l'aide de camp du général Ménard, le citoyen Autier, porteur d'une sommation pour F.-R. de Weiss. Au moment où Autier et son escorte passaient à Thierrens, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798, il y eut une échauffourée qui provoqua l'entrée des Français en Suisse.

Dès le mois d'avril 1798, de Trey siégea au Grand Conseil helvétique où il représentait le canton de Sarine et Broye. Il accepta cette nouvelle mission « avec répugnance », car dit-il « il fallait sacrifier ses opinions, son repos, son bonheur à de sévères exigences ».

En 1803, de Trey revint à Payerne où il fut chargé d'organiser les postes. Il occupa aussi la place de receveur d'Etat.

Dans ses moments de loisirs, de Trey aimait à faire des vers. Il a laissé deux poésies qui furent imprimées : « Les plaintes de la muse vaudoise » et la « Requête de l'astrologue de Combremont » [2]. De Trey a également écrit un volume de mémoires « assez désabusés sur les hommes et les choses de son temps ». Daniel de Trey mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 22 décembre 1835. [3]

La première lettre que nous publions a été envoyée de Nyon le 20 janvier 1798.

Je vous écris, mes chers amis, fort à la hâte pour vous dire que je suis ici depuis hier avec six autres députés du Comité central ; nous sommes ici pour concerter les manières propres à prévenir l'entrée des Français sur notre territoire ; la majeure partie de l'armée est arrivée à Versoix et dans les environs. Le moment est là ; il faut se montrer ; il ne s'agit plus de marchandements inutiles ; ou nous devons opérer notre révolution sans secours et de nous-mêmes, ou les Français entrent et la feront à leur façon ; ainsi montrez-vous fermes et prudents afin

---

[1] Voir A. Burmeister, *Payerne 1798-1803*, dans la *R. H. V.*, 1914.

[2] Marc Henrioud a reproduit la *Requête*, dans son étude sur les Astrologues de Combremont-le-Petit, dans la *R. H. V.*, 1913. On trouvera *les Plaintes de la Muse vaudoise* dans les observations sur le langage du Pays de Vaud d'Edm. Develey. Lausanne 1824, p. 73-77.

[3] Mes remerciements vont à M. A. Burmeister, qui a mis si obligeamment à ma disposition ses abondantes notes sur la famille de Trey.

d'éviter la dernière alternative. Quant à moi votre représentant, je vous annonce que s'il y a la moindre désunion entre vous, vous êtes perdus ; je me décharge de toute responsabilité, si vous ne suivez pas exactement la marche des autres villes ; si les Français viennent chez

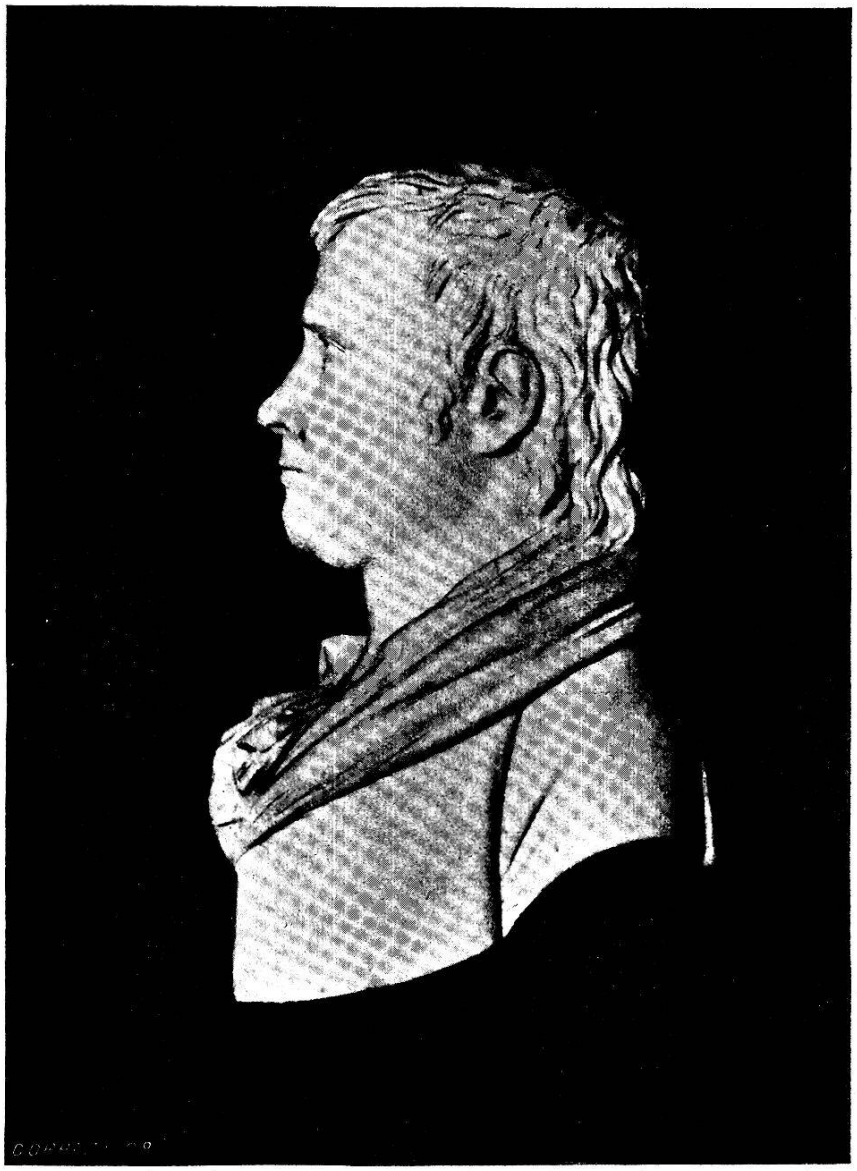

DANIEL-ALBERT DE TREY

Cliché du Cabinet iconographique de la Bibliothèque cantonale, à Lausanne,

vous, vous en accuserez ceux qui vous divisent et ceux là auront une grosse dette à payer, car une fois la révolution commencée par les Français il est difficile de prévoir où ils s'arrêteront ; de là les vengeances particulières et mille autres maux ; d'un autre côté, si vous vous rangez amiablement à l'avis des autres villes, si vous voulez coopérer efficacement au bonheur général, je vous engage ma tête, je la porte sur le

billot, si les Français nous inquiètent en aucune façon ; j'en ai, avec tous mes collègues l'assurance positive ; nous avons même ici dans ce moment un envoyé de la légation française ; je vous le répète, nous sommes perdus sans ressource, si la révolution se fait à la française ; j'annonce d'avance à tous les perturbateurs du repos public, à ceux qui sèment la défiance et la discorde entre la ville et la campagne, je leur annonce, dis-je, qu'ils sont d'ors et déjà coupables de tous les crimes ; je les dénonce à mes concitoyens comme des meurtriers.

Il s'agit donc, chers amis d'être fermes ; je compte sur vous ; je compte surtout sur le Dieu de bonté qui dirige nos opérations vers le bonheur public ; par bonheur public, je n'entends pas celui de quelques particuliers qui nous sont étrangers par leur langue, leurs mœurs corrompues, leur mauvaise foi dans l'exécution de leurs promesses ; ceux-là et leurs satellites dans la province veulent la guerre civile ; ils l'auront, si vous êtes lâches, mais avec elle ils auront et vous aurez tous les maux les plus affreux ; voilà, chers frères, ce que j'ai cru devoir vous dire pour soulager mon cœur.

Je vous écris dans ce moment au milieu du Comité de Nyon composé de gens instruits, fermes et prudents ; ils sont occupés et nous de concert avec eux à faire supprimer un cordon de troupes que le Baillif de Moudon, le charlatan Weiss avait mis aux frontières, afin de provoquer les Français ; ce n'est pas pour leur résister, car il y aurait follie à s'opposer à eux, mais on veut les provoquer afin de pouvoir vous dire que nous les appellons et par là faire déclarer la guerre civile[1].

Il est instant que vous appelliez les Bourgeois à une assemblée générale pour leur dire de quoi il s'agit et les mettre sur leurs gardes ; si vous trouvez le moyen dangereux invitez les par publication à venir s'informer au Comité de tout ce qui se passe ; de plus comme les gens des villages ont de la défiance proposez à Corcelles et aux villages d'en haut d'envoyer à eux seuls un député au Comité central ; dès qu'ils auront vu cette institution, ils seront, j'en suis sûr, nos amis de bonne foi, car à ce Comité on y voit des gens de poids et d'expérience et on y traite des choses grandes et utiles.

Il vous faut adopter un cachet et m'en envoyer des empreintes afin que je les fasse connaître au Comité central et à celui de Nyon, vu que les passeports bernois ne sont plus reconnus par les Français. M. Weiss qui portait avec lui de grandes sommes d'argent s'est pré-

---

[1] Le 18 janvier au soir « j'eus, écrit de Weiss, dans sa défense contre ses détracteurs (p. 34) une longue conférence avec le Comité [de Nyon] qui s'opposoit au rétablissement du cordon et qui ne s'opposa plus. Le lendemain 19 je me rendis à Copet ; le cordon fut rétabli momentanément ».

senté à Versoix avec son aide de camp ; ils ont été renvoyés comme ils le méritaient [1], M. de Weiss est actuellement ici.

Il importe que vous ayez un courrier qui corresponde avec celui de Moudon ; il importe aussi que vous m'avisiez régulièrement de la réception de mes dépêches ; vous ne me dites point dans votre dernière si vous avez reçu le gros paquet d'imprimés que je vous ai envoyé par Keller, mais vous devez l'avoir reçu, car vous me parlez de la lettre que je vous ai addressée par la même occassion. A l'égard du courrier, j'ajoute que mon collègue de Moudon du Saugy, le Chevalier, pense que vous devez fixer votre courrier à Moudon ou à Lucens, à moins que vous ne préfériez en avoir un à Lausanne ; dans le premier cas celui de Moudon à Lausanne, demeurant à Lausanne correspondrait avec le nôtre.

Le Comité de Nyon est investi de tous les pouvoirs ; les Conseils ne siègent plus et le Baillif n'a presque plus d'autorité. Il vous faut donner de l'énergie et de la force à vos opérations ; nous ne sommes plus dans des temps ordinaires. Si vous voyez qu'on se défie de vous, ne cessez d'inviter les citoyens à assister au Comité. Maintenant, si ceci vous parvient à temps, empêchez qu'on ne publie le mandat affreux de demain qui tend à la guerre civile et la proclame ; dans les bailliages de Lausanne, Morges, Aubonne et Nyon, les corps municipaux ont pris sur eux d'en défendre la publication ; il n'y a plus d'autre loi dans ce moment que le salut de la Patrie et certes cette loi est assez impérieuse ; au cas que le mandat soit publié, il faut, pour en détruire l'effet, faire publier par le tambour que quiconque provoquera des disputes à l'occasion du serment sera puni sur le champ ; qu'au surplus le magistrat invite les citoyens à venir au Comité s'informer de ce qui se passe, afin que la paix et la concorde règnent au milieu de vous. Le but du mandat est de vous inviter à faire des pétitions à part, ce qui mettrait la désunion entre les habitants du Pays de Vaud et appellerait les Français infailliblement, car nous sommes bien d'accord avec eux et les courriers vont et viennent sans cesse. Je vous répète au surplus que si vous séparez votre cause de celle des autres villes, telles surtout que Lausanne, Vevey et les quatre paroisses de La Vaud, vous perdrez vos vignes sans ressource, car encore une fois les Bernois ne feront pas peur aux Français et ceux-ci leur dicteront la loi ; or toutes les villes et communes depuis Moudon à Coppet sont d'accord avec les Français.

Mes collègues ici sont :
de Moudon : Chevalier du Saugy [2], représentant vingt-neuf communes ;
de Vevey : Ausset, représentant toutes les communes du bailliage ;

---

[1] Voir Eug. Mottaz, *Journal du professeur Pichard;* [21 janv.] « On dit que le colonel de Weiss a voulu aller à Versoix demander un entretien au général français. Les sentinelles lui ont refusé le passage et il a dû revenir sur ses pas.

[2] Colonel Daniel-Louis Frossard de Saugy (1752-1808).

de Nyon ; de la Fléchère de Beausobre [1], représentant Nyon et toutes les communes du bailliage ;
de Saint-Saphorin-Lavaux : Chapuis, secrétaire ;
de Rolle : Valier, avocat ;
de Lausanne : Bergier de Jouxtens. [2]

Croyez-vous que les Français et la majorité du Pays de Vaud soyent plus faibles que les Deux-Cents de Berne ; voilà la question, mes amis ; il n'y en a pas d'autre ; or donc que ceux qui veulent se battre appellent les voleurs allemands pour les défendre, mais que les gens paisibles se joignent à nous et si notre parti est fort, nous n'aurons ni Allemands ni Français.

Voici une invitation aux communes du bailliage de Nyon ; il est indispensable que vous suiviez leur méthode et je crois nécessaire que Corcelles et les villages d'en haut envoyent un député à elles seules. Invitez aussi les trois communes du gouvernement à en envoyer un entr'elles.

Addressez moi à Lausanne tous les réclamants des villages de vos environs afin que je les présente au Comité, comme il convient ; cela est d'autant plus nécessaire qu'il est probable que la représentation nationale aura lieu par arrondissements de population.

Je vous salue, chers frères, de tout mon cœur.

DANIEL DE TREY.

* * *

Dans cette lettre du 20 janvier, de Trey fait bien comprendre à ses concitoyens que toute discorde entre eux serait désastreuse. Il redoute aussi l'entrée des Français en Suisse, prévoyant tous les maux que ces étrangers apporteront avec eux.

Le jour de la proclamation de l'Indépendance vaudoise, de Trey écrivit à Payerne :

Tout va bien. L'étendard vert, avec les mots République Lémanique se promène par les rues. La musique jouant la *Marseillaise* et autres airs patriotiques accompagne le drapeau. Quel beau jour.

Lausanne le 25e janvier 1798
à 6 h. du m.

Mes chers amis,

Il ne faut plus compter régulièrement sur des nouvelles de ma part, à moins qu'il n'y ait des événements décisifs. Notre situation est critique ; je ne la crois pas dangereuse, mais comme les chasseurs

[1] André-Urbain de la Fléchère (1758-1832).
[2] Abram-David Bergier de Jouxtens, dit Lemaire, lieutenant du préfet Polier.

de Pillichody ont pris Lucens [1], il est inévitable de faire venir les Français, mais avant tout pour n'avoir rien à nous reprocher nous ferons venir un adjudant général avec un trompette pour aller annoncer au général bernois que s'il ne se retire pas, les Français avanceront. Cet adjudant arrive pour diner ; vous le verrez probablement demain. Je ne prends sur moi de vous donner des conseils ; souvenez-vous seulement de ceci : c'est que les Français tireront une vengeance éclatante de tous les actes qu'on fera en faveur du Gouvernement. Les Bernois nous ont joués d'une manière affreuse. Heureusement que les moyens de vengeance sont là. Le général Rampon est avec 6000 hommes à Thonon ; il vient de nous l'annoncer par un exprès. Le général Méinard est à Versoix avec 16 400 hommes et il va entrer. Le général Saint-Cyr est prêt à entrer par le Pont de Thièle avec 3000 hommes. Enfin nous avons la guerre ; vous pouvez le déclarer à tous et vous pouvez dire aux Bernois et à leurs agents que le Gouvernement bernois est perdu, non seulement au Pays de Vaud, mais aussi à Berne ; ils l'ont voulu et l'auront.

à 8 heures.

Votre lettre arrive, mes chers amis ; elle m'affige, mais que faire ! avoir patience. On délibère sur votre lettre dont on envoye par un exprès copie au général Meynard et vous pouvez, mes chers amis, vous tranquiliser. Les Baillifs de Nyon, Aubonne et Morges sont partis ; celui de Lausanne va partir.

Notre situation est épineuse, car nous n'avons plus d'autre ressource que d'appeler les Français ; c'est un grand mal qu'on pouvait éviter par deux moyens :

1° l'union et la concorde ;

2° la volonté des Bernois à nous accorder notre juste demande.

Ces deux moyens sont loin de nous ; c'est pourquoi nous nous sommes constitués hier en représentation des habitans du Pays de Vaud et vous allez en recevoir l'acte.

à 1 heure après-midi.

Voici les proclamations auxquelles vous pouvez vous conformer ; elles seront lues en chaire et affichées.

J'ai de bonnes nouvelles à vous donner ; nous venons de recevoir des représentants d'Aigle et ce qui est plus intéressant, de diverses communes du bailliage d'Echallens qui avaient été corrompues par ce coquin de Pillichody. Je vous annonce encore qu'il marche des forces

---

[1] Dans la nuit du 24 au 25 janvier.

du côté de Lucens et que dans peu le château sera pris [1] ; cela vous soulagera beaucoup.

L'adjudant ou plutôt aide de camp français est arrivé dans ce moment avec ses gardes ; nous dînons avec lui et après dîner il part.

Nous sommes tranquilles dans ce moment. Je désire que vous le soyez aussi.

Adieu, je vous salue de tout cœur.

D. DE TREY.

* * *

Comme nous l'avons dit plus haut, Perdonnet et de Trey furent désignés pour accompagner Autier, dans sa mission auprès du général de Weiss à Yverdon. On décida de passer par Moudon, la route directe de Lausanne à Yverdon n'étant pas sûre [2]. De Moudon, D. de Trey écrivit la lettre suivante :

Moudon, 25 janvier 1798.
à 7 heures du soir.

Citoyens mes chers amis,

J'arrive ici dans ce moment avec un adjudant du général Meynard qui est envoyé auprès du général Weiss pour lui signifier que :

s'il ne retire pas de suite les troupes qu'il y a à ses ordres dans le Pays de Vaud et s'il n'expédie pas de suite des ordres de désarmer tout ce qui est armé par ses ordres, les troupes francaises au nombre de 15 000 hommes entrent de suite et marchent à Berne [3].

Là-dessus faites vos réflexions et faites les faire.

Le Comité m'a nommé pour accompagner le général français ; ne trouvant point Weiss ici, nous allons à Yverdon et serons à Lausanne demain à midi ; je vous instruirai des suites de ma mission.

Fort pressé je vous prie de faire dire à ma femme que je me porte bien.

Je vous salue.

D. DE TREY.

---

[1] Le château de Lucens fut repris dans la nuit du 26 au 27 janvier par d'importants contingents de patriotes.

[2] Voir EUG. MOTTAZ, *L'Affaire de Thierrens, d'après des documents inédits. R. H. V.*, 1899. p. 258.

[3] C'est D. de Trey lui-même qu souligne cette phrase.

Voici le récit de l'Incident de Thierrens que Daniel de Trey écrivit le lendemain pour le Comité de Payerne.

Moudon, ce vendredi 26 janvier 1798.
à 10 heures du matin.

Chers amis,

J'arrive dans ce moment ici après avoir éprouvé quelques heures d'inquiétude.

Je vous ai annoncé hier soir que je partais pour Yverdon, en mission avec le général français pour aller notifier à Weiss qu'il eût à faire désarmer ses gens et qu'il n'y eut de gens armés que les patriotes. Je partis d'ici à 8 h., voici l'ordre de marche :

2 dragons d'ici en avant [1].
2 hussards français ensuite [2].
1 cavalier français derrière.
Le capitaine Debons à côté [3].
Le général français, Perdonnet et moi dans la voiture.

A l'entrée du village de Thierrens, les gens du village ont tiré sur le premier hussard qui est mort du coup ; j'ai ouvert la portière et j'ai demandé ce que c'était, un dragon m'a répondu, *je ne sais pas* ; je suis descendu et j'ai vû l'autre hussard avec son sabre tiré et à pied à côté du cadavre de son camarade ; j'ai dit au cocher de rebrousser, vû que nous étions au milieu des assassins ; le cocher caché derrière ses chevaux n'osait bouger ; l'autre hussard pleurait et disait qu'il ne voulait pas quitter son camarade ; un moment après partent de derrière une maison dix ou douze coups de fusil ; je dis au général *il nous faut descendre* ; nous descendons de voiture tous trois et revenons en arrière ; je ne voulais pas abandonner le général ; nous courûmes ensemble et comme je courrais plus vite que les autres, je rattrapai le cheval du premier hussard et l'arrêtais ; je le remis au général et lui dis de monter dessus et de s'en aller ; au même instant d'autres hommes s'avançent de l'autre côté, je dis adieu au général et je m'éloignai à travers champs ; comme je ne connaissais point le pays, ni les dispositions des habitants, je crus que nous étions au milieu des chasseurs de Pillichody ; ainsi je craignais autant les villages que de m'égarer ; je passai trois heures dans les bois à faire des zigzags et à minuit j'arrivai à Saint-Cierge dans une maison de paysan où on se fit beaucoup de peine à me recevoir ; ensuite je me fis conduire à la cure où je fus bien reçu par le brave citoyen Bourgeois.

Arrivé ici j'apprends que les deux hussards sont tués, que le dragon

---

[1] Jean Chenevard de Corcelles-le-Jorat et Béat Briod de Lucens.
[2] Jean-Baptiste Mouquet de Rouen et François-Marie Esqui de Paris.
[3] Charles Debons, frère de Jean-Louis Debons, général des troupes patriotes vaudoises.

Chenevard a le bras cassé, que son cheval est tué, qu'à Moudon on a sonné le tocsin pour aller brûler le village de Thierrens, que le général français, Perdonnet, Debons, le cavalier et le dragon Briod [1] sont arrivés à bon sauvement ici, que le général français est parti de suite pour faire avancer ses troupes, ne voulant faire aucune grâce aux assassins et aristocrates ; maintenant vous connaissez la moralité de Rusillon, Pillichody et Weiss qui ont aposté ces assassins. Jusqu'à présent je me suis défendu du sentiment de la vengeance, mais je vous déclare ici que je dénonce d'ors et déjà tous les aristocrates et leurs satellites et que loin de faire usage de mon autorité pour empêcher ces vengeances, je les autoriserai parce que ces scélérats sont une peste dans la société sous quel régime que ce soit. Faites en outre savoir aux gens de Corcelles que tous ceux qui n'arborent pas la cocarde verte à la première publication seront dès lors traîtres à la patrie et traités comme tels.

Je pars pour Lausanne. Lucens a été pris cette nuit par cinquante-deux patriotes. Yverdon est de même en notre pouvoir. Arrêtez le Gouvernement, prenez le château et les greniers, guerre aux infâmes aristocrates et aux Bernois.

Salut. D. DE TREY.

La dernière lettre de Daniel de Trey a été écrite le lendemain de l'Incident de Thierrens. Elle est encore empreinte de l'émotion profonde qu'a dû ressentir son auteur durant cette nuit troublée.

Naguère, M. G. Favey a publié un récit de l'affaire de Thierrens d'après les *Mémoires* de D. de Trey [2]. L'incident y est raconté d'une manière sensiblement différente de celle de la lettre transcrite plus haut. Dans ses *Mémoires*, de Trey donne davantage de détails que dans son rapide compte rendu, si l'on peut appeler cette lettre ainsi. Les témoignages de Daniel de Trey sont néanmoins intéressants puisqu'ils émanent d'un homme influent et qui joua un rôle en vue lors de la Révolution vaudoise [3].

J.-P. CHUARD.

---

[1] Ce dernier reçut cependant deux balles à la garde de son sabre.

[2] *Un récit inédit de l'affaire de Thierrens*, d'après un témoin oculaire, dans la *R. H. V.*, 1893.

[3] Il est superflu, je pense, de rappeler que Ménard considéra l'Incident de Thierrens comme une atteinte au droit des gens. Il déclara la guerre aux Bernois et pénétra dans le Pays de Vaud le 28 janvier 1798.